

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Dispenses d'épreuves professionnelles

Titulaire de →	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) Mention "animateur d'activités et de vie quotidienne" à partir de 2000 (Ministère des sports)	Titre d'Assistante(e) de vie aux familles à partir de 2000 (Ministère de l'emploi)	BEPA Services aux personnes à partir de 2012 (Ministère de l'agriculture)*	CAPA Services aux personnes et vente en espace rural à partir de 2017 (Ministère de l'agriculture)	BEP Accompagnement, soins et services à la personne à partir de 2013 (Ministère de l'éducation nationale)*	MC Aide à domicile A partir de 2000 (Ministère de l'éducation nationale)
Epreuves du CAP AEPE ↓						
EP1		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2	Dispense				Dispense	
EP3		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

Dispenses des domaines généraux → https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo30/MENE1414880A.htm?cid_bo=81144

* Attention, l'attestation de réussite intermédiaire (ARI), n'est pas certifiante et n'apporte aucune dispense
Le Baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT n'ouvrent pas droit à dispense des épreuves professionnelles